

Guide du compostage



Guide du compostage

Pourquoi composter ?



- Réduire d'environ 30% ses ordures ménagères,
- Diminuer son impact environnemental, avec moins de transport et donc moins de CO₂,
- Jardiner au naturel en utilisant un engrais 100% naturel et gratuit.

Lieu idéal : Le composteur doit être installé au plus proche de la maison dans un endroit accessible, de préférence exposé mi-ombre et à l'abri des vents forts. Il doit également être posé à même le sol pour permettre le passage des vers de terres et de micro-organismes qui pourront dégrader vos déchets organiques.

Quels outils ?

- Un bio-seau pour rassembler et transporter les déchets de la cuisine jusqu'au composteur,
- Un arrosoir pour humidifier le compost si besoin,
- Une fourche pour brasser et retourner le compost,
- Un tamis peut aussi être une option pour une utilisation plus facile du compost mûr en éliminant les éléments mal décomposés.



Quels déchets composter ?

- **Déchets « mous et humides »** : épluchures, restes de repas (pain, pâtes, riz...), coquilles d'œufs, marc de café avec filtre, sachets de thé, fruits et légumes abîmés... Vous pouvez mettre vos restes d'agrumes mais en petite quantité.
- **Déchets « marrons et secs »** : branches broyées, feuilles mortes, cartons bruns (coupés en petits morceaux), essuie-tout, serviettes et mouchoirs...

Toujours apporter ses déchets organiques découpés en petits morceaux pour faciliter leur dégradation.

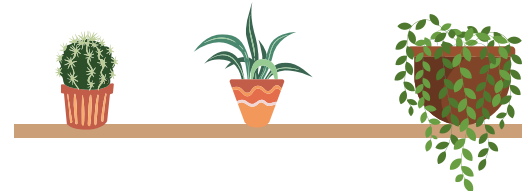


Quels déchets ne pas composter ?

- **Déchets de cuisine** : les restes de viandes (os...) et de poissons (arrêtes...), les coquilles de fruits de mer, les produits laitiers (laitages, croûtes de fromages...), les noyaux de fruit, toutes les huiles.
- **Déchets de jardin** : les plantes malades, les gros branchages, les végétaux à décomposition difficile (résineux, thuyas...) ou à composition toxique (rhubarbe, noyer, plantes traitées), sable, gravats, mauvaises herbes grainées.
- **Déchets ménagers non alimentaire** : les cendres, les mégots de cigarettes, les poussières de sacs d'aspirateurs, les excréments et litières animales, les imprimés couleurs (cartons, magazines, papiers glacé...), tous les déchets non organiques (verre, métal, plastique...), les sacs plastiques « biodégradables ».

3 règles d'or pour un super compost :

- **Equilibrer les apports de déchets** : 1 bac de déchets « mous et humides » + 1 bac de déchets « marrons et secs » en essayant d'alterner les couches de déchets secs et humides.
- **Brasser environ 1 fois par mois** l'intérieur du composteur à l'aide d'une fourche pour favoriser l'aération.
- **Vérifier l'humidité du compost** avec le test de la poignée. Prendre une poignée de compost et le presser. Si quelques gouttes d'eau perlent dans la main, l'humidité est idéale. Si le compost est trop sec, l'arroser puis mélanger les différentes couches. Si le compost est trop humide, ajouter des déchets secs puis le brasser.



Utilisation du compost

La décomposition du compost peut se faire en 9 à 12 mois (en moyenne). Les déchets organiques composant le tas se dégradant, le volume du tas peut diminuer de moitié pendant sa maturation.

Le compost jeune est assez grossier puisqu'il n'est pas encore décomposé. Il peut être utilisé en paillage pour protéger et réguler l'humidité du sol, et éviter la propagation des mauvaises herbes.

Le compost mur est totalement décomposé et a une odeur de sous-bois. Il peut être utilisé comme engrais pour les plantes d'intérieures et d'extérieures en le mélangeant à la terre, ou en épandage en surface.

- **Au potager** : mélanger 1 à 5 kg de compost par m² de terre selon les besoins des plantes.
- **En épandage sur les sols** (pelouse...) : 1 à 2 kg de compost par m² à disperser en ratissant le sol. Arroser ensuite abondamment.
- **En jardinières et pots intérieurs** : 1 dose de compost pour 2 de terre.
- **Pour la plantation d'arbres et d'arbustes** : 1 dose de compost pour 4 de terre, à mettre directement dans le puit de plantation.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRES DU VAL DE LOIRE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
TERRES DU VAL DE LOIRE**

Service de Collecte des déchets

02 38 44 59 35

collecte.dechets@ccterresduvaldeloire.fr

www.ccterresduvaldeloire.fr

